

Apprendre peut se faire dans divers lieux et de différentes façons, tout spécialement pour les adultes. Cette diversité de lieux, de modes et de cheminements d'apprentissage autorise davantage de souplesse et de dynamisme, permettant des réponses rapides et adaptées aux besoins de formation des adultes et des employeurs. **Ces différentes façons d'apprendre posent en contrepartie avec acuité la question de la reconnaissance officielle des acquis et des compétences.**

Qui plus est, au fur et à mesure que les sociétés prennent le virage de l'économie du savoir, les exigences du marché du travail en matière de qualification de la main-d'œuvre s'accroissent, exerçant un rôle moteur et parfois même une pression sur la formation continue des adultes. Un tel contexte rend la reconnaissance officielle des acquis et des compétences encore plus importante pour les adultes, afin que ceux-ci puissent les faire valoir en toute légitimité et que les employeurs tout autant que le système éducatif les prennent en compte. De surcroît, cette reconnaissance officielle permet de démontrer plus clairement le niveau de compétence et de complexité atteint par la main-d'œuvre québécoise.

En valorisant les savoirs maîtrisés, la reconnaissance des acquis et des compétences joue un rôle structurant sur le rehaussement des compétences des adultes. Elle permet de mieux assurer la continuité du processus éducatif, elle favorise les allers et retours en formation, elle facilite le décloisonnement des démarches d'apprentissage, elle fournit aux individus des indications précises sur leur niveau de compétence et met en lumière les objectifs d'apprentissage à poursuivre, elle permet aux adultes de se projeter dans l'avenir et elle rend transférables les apprentissages issus d'expériences diverses. Évidemment, elle permet surtout d'éviter aux personnes de suivre inutilement des formations conduisant à des compétences ou concernant des savoirs qu'elles possèdent déjà en tout ou en partie, que ce soit en référence à la formation générale ou à caractère professionnel. En toile de fond, la reconnaissance des acquis et des compétences comporte des enjeux d'équité sociale et de développement économique.

Pour toutes ces raisons, **la reconnaissance des acquis et des compétences apparaît comme un levier majeur pour la dynamique de la formation continue.** C'est pourquoi le gouvernement fait de celle-ci l'une des pierres angulaires de sa politique visant l'apprentissage tout au long de la vie. Une action vigoureuse à ce sujet apparaît essentielle pour assurer une plus grande participation et un plus grand engagement des adultes dans leur *apprentissage tout au long de la vie*. Si l'une des préoccupations majeures dans ce dossier est de s'assurer que les processus de reconnaissance soient centrés sur les personnes, l'autre est d'augmenter substantiellement le nombre de personnes qui en bénéficient, ce qui appelle un redressement marqué de la situation au Québec dans ce domaine.

Trois postulats guideront dorénavant l'action en matière de reconnaissance des acquis et des compétences dans un contexte de formation, à savoir qu'**une personne** :

- **a droit à la reconnaissance formelle des acquis et des compétences correspondant à des éléments de formation qualifiante, dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède;**



- n'a pas à refaire dans un contexte scolaire formel des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux selon d'autres modalités;
- ne devrait pas être tenue de faire reconnaître à nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés par un système officiel.

### Accroître l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences

Des progrès ont été accomplis depuis une quinzaine d'années au Québec en matière de reconnaissance des acquis dans le réseau de l'éducation. Divers instruments ont été mis au point et rendus disponibles concernant la formation générale et la formation professionnelle, notamment pour l'évaluation des acquis, et de nouveaux outils sont en cours d'expérimentation. Certaines possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication ont été explorées dans ce domaine. Malgré tout, de sérieux problèmes persistent, qui ont pour effet de réduire l'accès réel aux services de reconnaissance des acquis dispensés par les établissements d'enseignement, y compris l'acquisition de la formation manquante pour accéder à cette reconnaissance. On parle particulièrement de lourdeur du processus et de la difficulté même à obtenir ce type de service.

Les personnes qui ont recours aux services de reconnaissance des acquis poursuivent des objectifs variés, tout en ayant des profils et des besoins fort distincts; c'est notamment le cas des personnes handicapées. Certaines désirent effectuer un retour aux études; d'autres souhaitent surtout trouver une voie permettant de réintégrer le marché du travail sans trop tarder; d'autres encore, bien qu'elles aient un emploi, veulent se réorienter professionnellement ou sont amenées à devoir améliorer leurs compétences pour se maintenir ou progresser sur le marché du travail; enfin, certaines entreprennent une démarche de reconnaissance des acquis sans avoir une idée arrêtée quant à la poursuite de leurs études.

Il faut souligner de façon particulière la situation des personnes immigrantes pour qui l'intégration sociale et professionnelle passe par la reconnaissance pleine et entière de leurs acquis et de leurs compétences, tant par les instances d'éducation que par les ordres professionnels et les milieux de travail. Trop souvent en effet, la non-reconnaissance de leurs acquis condamnent des adultes immigrants à exercer des métiers bien en deçà de leurs compétences réelles. Or, ces personnes n'ont souvent besoin que d'une formation complémentaire pour acquérir les compétences relatives aux lois et règlements, aux technologies à utiliser ici ou pour adapter leur qualification aux particularités de l'exercice de leur profession ou de leur métier.

## Accroître l'accès à la formation manquante

**La question de la formation manquante est centrale dans ce dossier et elle doit s'inscrire au cœur de la relance de la reconnaissance des acquis.** Les dispositifs de formation à distance, le recours aux technologies de l'information et de la communication, l'autoapprentissage, la formation à temps partiel et les regroupements de services et de clientèles comptent parmi les moyens à consolider en la matière. Cette logique de concertation et de complémentarité s'applique au processus de la reconnaissance des acquis en tant que tel, tout spécialement lorsque les demandes de reconnaissance proviennent de groupes de personnes faisant face à des situations analogues.

Le partenariat et la volonté commune sont de mise dans tout ce dossier qui interpelle le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration qui, entre autres, fournit aux personnes qui le demandent une évaluation comparative de leurs études effectuées à l'extérieur du Québec. Sont également concernés les établissements d'enseignement des ordres secondaire, collégial et universitaire, le ministère de l'Éducation, les ordres professionnels régissant l'accès aux professions, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Commission des partenaires du marché du travail et les comités sectoriels de la main-d'œuvre, dont le CAMO-Personnes immigrantes.

Dans ce contexte d'accessibilité, il est essentiel de donner aux établissements d'enseignement le soutien nécessaire pour instaurer les services appropriés, notamment en regard de la formation manquante et des services d'accompagnement pour les personnes en démarche de reconnaissance des acquis.

La valorisation et la reconnaissance des acquis et des compétences appellent des besoins d'harmonisation à différents niveaux : harmonisation entre les ordres d'enseignement en ce qui a trait aux modalités, aux services et aux reconnaissances accordées; harmonisation entre les différents dispositifs de reconnaissance de façon à favoriser la réciprocité entre le marché du travail et les établissements d'enseignement.

Il s'agit là d'un défi majeur à relever pour trouver les moyens d'élaborer une réponse véritablement adaptée et centrée sur la demande.

Outre les personnes immigrantes, la reconnaissance des acquis et des compétences est particulièrement importante pour certains groupes de la population; il en est ainsi pour les personnes handicapées, les femmes peu scolarisées et travaillant dans certaines catégories d'emploi et pour les personnes de 45 ans ou plus dans un marché du travail en mutation constante.

Avec la formation de base et l'amélioration continue des compétences liées à l'emploi, la reconnaissance des acquis et des compétences est donc une thématique majeure de la présente politique.

## Diversifier les approches de reconnaissance des acquis et des compétences

Adopter une perspective de formation qualifiante et transférable nécessite une reconnaissance officielle des compétences par rapport à des normes socialement établies, notamment mais non exclusivement pour les programmes d'études scolaires. Il existe déjà d'autres approches à cet effet, spécialement conçues pour valoriser et favoriser la formation continue (p. ex. : les unités d'éducation ou de formation continue). Malgré leur intérêt, ces modes de reconnaissance demeurent toutefois marginaux par rapport aux normes scolaires, si on fait exception des standards à rencontrer pour accéder aux professions régies par les ordres professionnels. Parmi ces autres approches, **la valorisation et la reconnaissance des compétences par des acteurs du marché du travail apparaissent prometteuses et opportunes.**

Ce dispositif de reconnaissance des compétences repose sur des référentiels constitués des normes professionnelles, sur la base des compétences requises pour l'exercice des métiers et professions. Ces référentiels professionnels, qui font l'objet d'un consensus des partenaires d'un même secteur d'activité économique, servent alors de points de repère pour l'établissement d'une qualification professionnelle et d'une certification fondées sur des standards du marché du travail. Ces normes professionnelles servent également à définir les objectifs d'apprentissage à atteindre en vue d'obtenir une qualification professionnelle qui sera sanctionnée par une certification d'État émise par Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail.

Quelques expériences concernant l'établissement de normes professionnelles par des comités sectoriels de main-d'œuvre ont déjà eu lieu. La Commission des partenaires du marché du travail en assure le suivi afin d'en valider les adaptations, et la majeure partie du financement provient du Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Le temps est venu d'avancer progressivement dans cette voie qui répond à des besoins du marché du travail en même temps qu'à des besoins sociaux d'ordre général.

## Veiller à l'harmonisation et à la réciprocité des systèmes de reconnaissance

La formation dite *continue* adopte un cheminement non linéaire, où périodes de formation alternent ou vont de pair avec le travail et diverses activités de la vie courante qui permettent l'acquisition de savoirs tout au long de la vie. Dans ce contexte, il apparaît souhaitable pour les individus que ces acquis et compétences soient cumulables et que la reconnaissance officielle par un système soit admise par l'autre sans perte ni pénalité pour les adultes qui les fréquentent alternativement.

Se voit ainsi soulevée la question de la réciprocité entre des systèmes différents, essentiellement celui du milieu éducatif formel et celui qui est relié au monde du travail. Le respect mutuel des apprentissages reconnus par l'un ou l'autre des dispositifs peut poser problème. Il faudra donc faire passer en premier l'intérêt des personnes, l'objectif à atteindre dans ce cas étant que **toute personne dont les apprentissages ont fait l'objet d'une reconnaissance officielle dans l'un des systèmes verra ces mêmes apprentissages reconnus dans l'autre.**

Il faudra donc veiller à ce que les différents systèmes soient progressivement harmonisés et qu'ils puissent s'articuler l'un par rapport à l'autre. Cela pourra se faire selon diverses modalités organisationnelles et techniques, le cas échéant, au moyen d'un répertoire de compétences mettant en correspondance les référentiels scolaires québécois et autres ainsi que les normes professionnelles du marché du travail.

Si cette harmonisation et cette réciprocité de reconnaissance sont de mise entre les systèmes reliés à l'éducation et au travail, elle s'impose d'autant entre les établissements d'enseignement offrant des programmes apparentés et entre les ordres d'enseignement donnant de la formation dans un même champ professionnel ou disciplinaire.

## AGIR

### VALORISER ET RECONNAÎTRE LES ACQUIS ET LES COMPÉTENCES, C'EST AGIR :

- EN FAVEUR DE TOUTES FORMES DE VALORISATION ET DE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DES EFFORTS DE FORMATION CONTINUE FAITS PAR LES ADULTES;
- POUR QUE LES DISPOSITIFS AYANT TRAIT À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES AINSI QU'À LA FORMATION MANQUANTE SOIENT PLUS ACCESSIBLES;
- POUR METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PAR LE MILIEU DE TRAVAIL;
- POUR ÉLABORER DES MÉCANISMES DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LES SYSTÈMES DE RECONNAISSANCE;
- POUR CLARIFIER ET DÉFINIR LES RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTES AUTORITÉS RESPONSABLES DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES;
- POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AFIN DE METTRE EN PLACE LES SERVICES DE RECONNAISSANCE, NOTAMMENT AU REGARD DE LA FORMATION MANQUANTE ET DE FAVORISER L'HARMONISATION ENTRE LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT;
- POUR METTRE AU POINT DES APPROCHES DE VALORISATION ET DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS À DES FINS SCOLAIRES PLUS SOUPLES ET PLUS SIMPLES, CENTRÉES SUR LES PERSONNES ET SUR LEURS BESOINS;
- EN FAVEUR DE CERTAINS GROUPES DE LA POPULATION ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES, NOTAMMENT LES PERSONNES IMMIGRANTES.